



Assemblée générale

Distr. limitée
19 novembre 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Deuxième Commission

Point 121 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Projet de décision déposé par le Bureau

Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

a) Approuve le projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la quatre-vingtième session de l'Assemblée générale qui figure ci-après ;

b) Invite le Bureau de la Deuxième Commission à sa quatre-vingtième session, lorsqu'il établira le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour cette session, à tenir compte du programme de travail et du calendrier provisoires de la Commission qui figurent dans le document publié sous la cote A/C.2/79/CRP.1.

Projet de programme de travail¹

1. Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable.
2. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement ;
 - b) Système financier international et développement ;
 - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement ;
 - d) Produits de base ;
 - e) Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable ;
 - f) Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes

¹ La liste définitive des points et points subsidiaires à examiner sera établie à partir des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale.



- pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable ;
- g) Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable ;
 - h) Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies.
3. Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement.
4. Développement durable :
- a) Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur l'Action 21 ;
 - b) Suivi et application du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement : une déclaration renouvelée en faveur d'une prospérité résiliente ;
 - c) Réduction des risques de catastrophe ;
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures ;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique ;
 - f) Convention sur la diversité biologique ;
 - g) L'éducation au service du développement durable ;
 - h) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
 - i) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière ;
 - j) Développement durable dans les régions montagneuses ;
 - k) Renforcement de la coopération pour la gestion intégrée des zones côtières aux fins du développement durable.
5. Code mondial d'éthique du tourisme.
6. Mondialisation et interdépendance :
- a) Science, technologie et innovation au service du développement durable ;
 - b) Culture et développement durable ;
 - c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire.
7. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ;
 - b) Suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.
8. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) ;

- b) Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- 9. Activités opérationnelles de développement :
 - a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;
 - b) Coopération Sud-Sud pour le développement.
 - 10. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition :
 - a) Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition ;
 - b) Fibres végétales naturelles et développement durable.
 - 11. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.
 - 12. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.
 - 13. Planification des programmes.
-